

Eutelsat Communications

Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice
clos le 30 juin 2015

**Rapport spécial des commissaires aux comptes
sur les conventions et engagements réglementés**

MAZARS
Tour Exaltis
61, rue Henri Regnault
92400 Courbevoie
S.A. au capital de € 8.320.000

Commissaire aux Comptes
Membre de la compagnie
régionale de Versailles

ERNST & YOUNG et Autres
1/2, place des Saisons
92400 Courbevoie - Paris-La Défense 1
S.A.S. à capital variable

Commissaire aux Comptes
Membre de la compagnie
régionale de Versailles

Eutelsat Communications

Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 30 juin 2015

Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés

Aux Actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions et engagements réglementés.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions et engagements dont nous avons été avisés ou que nous aurions découverts à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions et engagements. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 225-31 du Code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et engagements en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R. 225-31 du Code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions et engagements déjà approuvés par l'assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

Conventions et engagements soumis à l'approbation de l'assemblée générale

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention ni d'aucun engagement autorisés au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'assemblée générale en application des dispositions de l'article L. 225-38 du Code de commerce.

Conventions et engagements déjà approuvés par l'assemblée générale

En application de l'article R. 225-30 du Code de commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions et engagements suivants, déjà approuvés par l'assemblée générale au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

- 1. Avec les sociétés Eutelsat S.A., Eutelsat Inc., Eutelsat America Corp., Eutelsat do Brasil, Eutelsat Madeira Unipessoal Lda, Eutelsat Polska, Eutelsat Services und Beteiligungen GmbH, Eutelsat Visavision GmbH, Eutelsat UK Ltd, Skylogic SpA, Skylogic España SAU, Skylogic Mediterraneo Srl, Eutelsat Italia, Eutelsat Asia Pte Ltd, Eutelsat Middle East et Skylogic Eurasia**

Personnes concernées

Les personnes morales concernées, ayant des dirigeants communs avec votre société, sont :

- Eutelsat S.A.,
- Eutelsat America Corp.,
- Eutelsat Madeira,
- Eutelsat UK Ltd.

Les personnes physiques concernées sont :

- M. Michel de Rosen (président-directeur général de votre société et d'Eutelsat S.A.),
- M. Michel Azibert (directeur général délégué de votre Société et d'Eutelsat S.A., administrateur d'Eutelsat America Corp., président d'Eutelsat Madeira et d'Eutelsat UK Ltd),
- M. Jean-Paul Brillaud (administrateur de votre société et d'Eutelsat S.A.),
- M. Bertrand Mabile (administrateur de votre société et d'Eutelsat S.A.),
- Bpifrance Participations (administrateur de votre société et d'Eutelsat S.A.).

Nature et objet

Convention de refacturation en cas d'acquisition d'actions dans le cadre de plans d'attribution gratuite d'actions.

Modalités

Le 22 juin 2010 a été signée une convention avec la société Eutelsat S.A. et plusieurs autres entités du groupe relative à la refacturation de l'éventuelle acquisition d'actions effectuée sur le marché Euronext Paris par votre société dans le cadre de la mise en œuvre de plans d'attribution gratuite d'actions de votre société au bénéfice de salariés du groupe Eutelsat.

Au cours de l'exercice clos le 30 juin 2015, la société n'a pas procédé à l'acquisition d'actions, et la convention a donné lieu à la facturation de 101.656 actions à ses filiales au titre du plan d'attribution gratuite d'actions du 28 juillet 2011.

2. Avec les sociétés Eutelsat S.A., Eutelsat VAS S.A.S., Eutelsat Communications Finance S.A.S., Fransat S.A. et Skylogic France S.A.S.

Personnes concernées

- M. Michel de Rosen (président-directeur général de votre société et d'Eutelsat S.A.),
- M. Michel Azibert (directeur général délégué de votre société et d'Eutelsat S.A.),
- M. Jean-Paul Brillaud (administrateur de votre société et d'Eutelsat S.A.),
- M. Bertrand Mabilie (administrateur de votre société et d'Eutelsat S.A.),
- Bpifrance Participations (administrateur de votre société et d'Eutelsat S.A.).

Nature et objet

Convention d'intégration fiscale.

Modalités

La convention d'intégration fiscale datée du 2 juillet 2007 et autorisée par le conseil d'administration du 28 juin 2007 s'est poursuivie en cours de l'exercice.

Au titre de cette convention, votre société a comptabilisé un produit d'impôt de M€ 18,6 au cours de l'exercice clos le 30 juin 2015.

Courbevoie et Paris-La Défense, le 29 juillet 2015

Les Commissaires aux Comptes

MAZARS



Isabelle Sapet

ERNST & YOUNG et Autres



Jeremy Thurbin